

Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 14 juin 2016

20h00, ouverture de l'Assemblée Communale (ci-après AC) présidée par Mme Claudia Soler, Syndique. Les 5 Conseillers communaux se présentent rapidement à l'AC.

Mme la Syndique informe que l'AC sera enregistrée pour les besoins du PV, elle demande, et ceci afin de pouvoir mettre un visage sur un nom, que chaque intervenant veuille bien décliner son identité. Elle salue les 22 participants qui ont répondu à la convocation. L'AC a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle le 11 mars 2016, affiche au pilier public et « tous-ménages »; aucune remarque n'étant formulée quant au mode de convocation, l'AC délibère valablement.

Sont excusés : MM Pascal Aebischer, Jean-Daniel Berchier et Cédric Chanez

Sont nommés scrutateurs : Marie-Claude Dubey, Yann Moret

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'AC du 22 mars 2016
2. Elections pour la législature 2016 - 2021
 - a) Commission financière (3 membres + 1 suppléant)
 - b) Commission d'aménagement du territoire, des constructions et de l'énergie (5 membres)
 - c) Commission de naturalisation (5 membres)
3. Choix du mode de convocation à l'AC pour la période 2016 – 2021
4. Octroi d'une délégation de compétence annuelle pour procéder à des transactions mobilières et immobilières jusqu'à CHF 50'000.— pour la législature 2016 – 2021
5. Divers

En préambule **Mme la Syndique** informe que suite au préavis reçu du Service des Communes relatif au nouveau règlement d'organisation du Conseil communal (adopté en séance du Conseil communal du 3 mai 2016) il sera demandé à l'AC d'adopter formellement l'annexe 3 dudit règlement « rétribution des membres du Conseil communal ». Aucun changement n'a été apporté à cette annexe pour la nouvelle législature.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 22 mars 2016

Mme la Syndique demande s'il y a des remarques quant au contenu du PV qui a été distribué avec la convocation et placé sur le site Internet de la Commune deux semaines après l'AC. Aucune remarque n'étant formulée, elle en demande l'approbation.

Le PV est accepté à main levée, à l'unanimité.

2. Elections pour la législature 2016 – 2021

a) Commission financière (3 membres + 1 suppléant)

Mme la Syndique propose d'élire à la Commission financière pour la législature 2016 – 2021, Mme Marlène Carrard, MM. Jean-Marc Losey, Eric Dubey et Stéphane Noth.

Aucune autre proposition n'étant formulée **Mme la Syndique** demande à l'AC d'élire ces 4 personnes à main levée.

Ils sont élus à l'unanimité.

b) Commission d'aménagement du territoire, des constructions et de l'énergie (5 membres)

Mme la Syndique propose d'élire à la Commission d'aménagement du territoire, des constructions et de l'énergie MM. Claude Rüttimann, Nicolas Losey, Pascal Aebischer, Bruno Guerra et Hans Zimmermann.

Aucune autre proposition n'étant formulée **Mme la Syndique** demande à l'AC d'élire ces 5 personnes à main levée.

Ils sont élus à l'unanimité.

c) Commission de naturalisation (5 membres)

Mme la Syndique propose d'élire à la Commission de naturalisation Mmes Claudia Soler, Nancy Berger et Dominique Regueiro, MM. Patrick Annen et Yann Moret.

Aucune autre proposition n'étant formulée **Mme la Syndique** demande à l'AC d'élire ces 5 personnes à main levée.

Ils sont élus à l'unanimité.

3. Choix du mode de convocation à l'AC pour la législature 2016 – 2021

Mme la Syndique propose à l'AC de procéder comme par le passé, c'est-à-dire par annonce dans la Feuille officielle, affichage au pilier public et distribution de tous-ménages.

Aucune autre proposition n'étant formulée **Mme la Syndique** demande à l'AC de voter à main levée.

Le choix du mode de convocation à l'AC pour la législature 2016 – 2021 est approuvé à l'unanimité.

4. Octroi d'une délégation de compétence annuelle pour procéder à des transactions mobilières et immobilières jusqu'à CHF 50'000. — pour la législature 2016 – 2021

Mme la Syndique explique que l'octroi de cette compétence par l'AC au Conseil communal permet d'éviter de convoquer une Assemblée communale extraordinaire pour les montants de faible importance.

M. Noël Singy demande si le montant de cette délégation de compétence a été changé.

Mme la Syndique répond que non.

Aucune autre question n'étant formulée **Mme la Syndique** demande à l'AC d'accepter l'octroi d'une délégation de compétence jusqu'à CHF 50'000.— à main levée.

L'octroi d'une délégation de compétence annuelle pour procéder à des transactions mobilières et immobilières jusqu'à CHF 50'000.— pour la législature 2016 – 2021 est accepté à l'unanimité.

5. Divers

Comme annoncé en début d'AC **Mme la Syndique** demande à l'AC d'accepter l'annexe 3 du Règlement d'organisation du Conseil communal qui porte sur la rétribution de ses membres. Peu lisible sur la diapositive elle distribue des copies papier pour étude. Elle souligne encore que les montants sont identiques à ceux de la dernière législature.

M. Sylvain Bangerter demande depuis quand ces montants n'ont pas été adaptés.

M. Johan Michel répond depuis au moins 8 ans.

Aucune autre question n'étant formulée **Mme la Syndique** demande à l'AC d'approuver l'annexe 3 du Règlement d'organisation du Conseil communal à main levée.

L'annexe 3 est approuvée à l'unanimité.

Mme la Syndique informe que le Conseil communal a nommé en interne les représentants suivants au diverses commissions et comités :

- Association du CO: Claudia Soler
- Organisation médico-sociale: Claudia Soler
- Comité de la corporation forestière: Patrick Annen

- Comité zone stratégique «Rose de la Broye»: Claude Rüttimann
- Comité du GRAC : Patrick Annen
- Assemblée des délégués du GRAC: Nicolas Losey
- Comité de l'AIPG: Nicolas Losey
- Assemblée des délégués de l'AIPG: Patrick Annen
- Comité du complexe scolaire: Claudia Soler
- Assemblée des délégués du complexe scolaire : Séverine Michel, Mélanie Schwab

Mme la Syndique invite l'AC à s'exprimer.

Mme Eva Büchel-Chanez demande si la construction d'un nouvel arrêt de bus à Sévaz se concrétise.

M. Nicolas Losey informe que le dossier sera présenté au Conseil communal le 20 juin 2016 par le bureau d'ingénieur CFA. Suite à cette présentation le dossier sera transmis au canton pour enquête préalable. Cette enquête peut durer de 3 à 6 mois. Suivra la mise à l'enquête publique. Le début de la construction est prévu au printemps 2017.

Mme Marlène Carrard demande s'il n'y a pas moyen de faire pression à Fribourg pour que la construction se fasse au plus vite.

M. Nicolas Losey répond que non et que les étapes doivent être franchies une à une.

M. Fernand Losey demande au Conseil communal d'être attentif à la décision du Canton d'autoriser ou non un passage piéton allant de l'arrêt de bus du côté de la route d'accès à Lidl. Si le Canton devait refuser cette demande il faudrait leur rappeler qu'un tel passage a été autorisé à Frasses, également sur une route cantonale à 80 km/h et sans giratoire derrière pour freiner le trafic. Il soulève encore qu'il souhaite que l'arrêt de bus se fasse le plus rapidement possible car il est gêné par les bus qui passent devant sa propriété et qui, pour certains, « labourent » les bords de ses champs.

Le Conseil communal en prend note.

M. Michel Losey demande si le Conseil communal est en mesure de donner des nouvelles quant au projet de la mobilité lié au projet de l'ACB dans la zone industrielle de la Guérite. Il a été contacté par un représentant du GRAC au sujet de la conduite d'eau qui ira jusqu'à Bussy.

M. Claude Rüttimann donne quelques précisions mais note que la Commune n'a pas encore de plans pour illustrer les variantes proposées par les ingénieurs. Il informe que si le projet d'agrandissement de la déchetterie RG Goutte Récupération SA se concrétise, il y aura une entrée depuis la route cantonale avec une présélection. M. Michel Losey sera alors certainement contacté car sa parcelle pourrait être légèrement touchée. Un nouveau rond-point est également prévu pour accéder à l'ACB et à la zone industrielle de la Guérite. Il ne sera plus possible de tourner à gauche depuis la route cantonale. Il faudra aller jusqu'au rond-point et revenir. Une limitation de la vitesse à 60 km/h est également en discussion.

M. Patrick Annen informe que la conduite du GRAC ira depuis chez Hans Zimmermann en longeant la route cantonale jusqu'à Bussy. La construction d'une chambre est prévue à proximité de l'arrêt du bus en projet. Les propriétaires des terrains touchés n'ont été avertis que ces derniers jours par le GRAC.

M. Fernand Losey relève encore que des conduites Swisscom et Groupe E longent également la route cantonale.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Syndique remercie chacun pour sa présence et clôt l'AC à 20h26. Elle offre au nom de la Commune le verre de l'amitié et une petite collation.

Ainsi fait à Sévaz le 15 juin 2016


Claudia Soler
Syndique




Madeleine Vioget
Secrétaire communale